



A.Castel
 Département des Pyrénées-Atlantiques
 Commune d'Assat

PLAN LOCAL D'URBANISME

3b2 – PLAN DE ZONAGE
 Au 1/2000^{ème} (Le bourg)

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	25/02/2005	03/02/2013	27/06/2013
Révision	09/03/2017	21/02/2019	23/01/2020

Le Maire,
 Pierre RODRIGUEZ

Dossier d'Approbation

Zone urbaine

- Ua Secteur urbain historique
- Uai Secteur urbain historique inclus dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondations
- Ub Secteur d'extension urbaine en assainissement collectif
- Uc Secteur d'extension urbaine en assainissement individuel
- Uci Secteur d'extension urbaine en assainissement individuel inclus dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondations
- Ue Secteur destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif
- Uei Secteur destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif inclus dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondations
- Up Secteur d'activités du pôle aéronautique
- Upi Secteur d'activités du pôle aéronautique inclus dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondations
- Uy Secteur d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de services

Zone à urbaniser

- 1AU Secteur à urbaniser destinée à l'habitat et aux activités compatibles
- 2AU Secteur à urbaniser après révision du PLU

Zone agricole

- A Secteur Agricole
- Ah Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée
- Ai Secteur Agricole inclus dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Inondations

Zone naturelle

- N Zone naturelle
- Nj Zone naturelle de parcs et jardins, potagers
- Nt Zone naturelle destinée aux activités touristiques

Autres

- Limite de zone
- Haie ou bois protégé au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection des bâtiments agricoles (RSD ou installation classée pour la protection de l'environnement - ICPE)
- Espace Boisé Classé (EBC) - article L. 113-1 du Code de l'Urbanisme
- ⊙ Bâtiments en zone A pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- ⊕ Cimetière
- ⊕ Emplacement réservé

N°ER	Secteur	N° Parcelles	Superficie	Bénéficiaire	Destination
1	ZH	123	2350	Commune	Elargissement à Bin du Chemin dit de Carlede
2	AI AC	18 - 81 - 141	9530	Commune	Chemin pédonnier le long de la voie de chemin de fer (Bargur - 5m)
3	ZA	61 - 60 - 47	7920	CDIC	Chemin pédonnier le long du Gave (Bargur - 5m)
4	ZA AD	61 - 60 - 47	5290	Commune	Création d'une voie de 8m pour le débouchement de l'école et aménagement de l'espace et aménagement des abords de la voie
5	AD	455	4140	Commune	Aménagement d'un parc paysager
6	ZB	55	6020	Commune	Aire de stationnement
7	ZB	29 - 122 - 128	2320	Commune	Cheminement pédonnier (Bargur - 5m)
8	ZB	37-38	1080	Commune	Création d'une voirie (Bargur-5m)